

TARIF BLEU PARTICULIER OPTION HEURES CREUSES dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

		en vigueur depuis le		01/07/2011		
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 5,5%)			
	Mono	Tri	Option HC			
			HT*		TTC**	
6	30 A	10 A	6,47	7,84		
9	45 A	15 A	7,71	9,41		
12	60 A	20 A	12,80	15,96		
15	-	25 A	15,01	18,79		
18	-	30 A	17,05	21,44		
24	-	40 A	36,62	44,62		
30	-	50 A	45,12	54,94		
36	-	60 A	51,97	63,52		

* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales
 ** Prix TTC - incluant toutes les taxes
 La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.
 *** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET

Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en c€/ kWh (TVA 19,6 %)			
	Option Heures Creuses			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
6	5,67	8,93	9,16	13,11
9 à 36	5,67	8,93	9,16	13,11

1 TAXES : Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 0,9 c€/kWh tarif du 31/7/2011
 Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif T3 01/08/2011
valeurs à la date de vigueur Taxes locales : Taxe Communale (0,6 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3 c€/kWh)
 TVA à 19,6 % sur énergie, CSPE, taxes locales sur énergie et prestations
 TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA

2 caractéristiques de l'offre :

Origine 2010 de l'électricité : 81% nucléaire, 7,9% hydraulique, 8% thermique (charbon, gaz, fioul), 2,8% autres renouvelables, 0,3% autres
 La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 57,1 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques

Horaires d'heures creuses au choix (option gratuite; modification gratuite à la MES)

Choix possibles : (code A) 20h-4h (code D) 1h-7h - 12h30/14h30
 (code E) 23h-7h (code C) 1h-7h - 15h30/17h30

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
 Géré par la Régie de Thônes - distributeur voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
 Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
 Durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
 En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
 Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; RET doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1. Dans ce cas, les modalités de retour au tarif réglementé sont déterminés par les pouvoirs publics.

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
10 rue J.J. ROUSSEAU BP 30 74230 THÔNES

téléphone 04 50 32 17 17

télécopie 04 50 02 19 30

consultez notre site : www.ret.fr

contact : service-client@ret.fr

FICHE PRESENTATION
STANDARDISEE



RCS Annecy 776 628 976
code APE 3513 Z

TARIF BLEU PARTICULIER OPTION HEURES CREUSES dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

7 modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation quadrimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 8 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2ième 3ième ou dernier jeudi du mois)

Tarif de Première Nécessité (TPN) : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : relance simple (à la date d'échéance): 2,50 € HT, frais d'avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,00 € HT, frais de coupure et rétablissement : 40,29 €HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : (HT ; TVA à 19,6 %) tarif du 01/09/2010

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 21,21 € en standard ; avec supplément : 28,67 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 28,53 € ; programmation 2 réglages : 42,46 € ; avec supplément : 28,67 € en version express sous 5 jours

Relève spéciale à la demande du client : 23,89 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 43,26 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.